

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 14 JANVIER 2026, À 19 H 30 HEURES À
LAURIER-STATION

Sont présents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest
Laurier-Station / Huguette Charest
Leclercville / Benoit Lemay
Lotbinière / Thierry Bélanger
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly / Myriam Dumas, maire suppléant
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Bertrand Lambert
Sainte-Croix / Stéphane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Pierre-Luc Daigle
Saint-Flavien / Normand Côté
Saint-Gilles / Jessy Grondin
Saint-Janvier-de-Joly / Jean-Philippe René
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Manon Mercier
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Sylvie Laplante
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Est absent à cette séance :

Saint-Antoine-de-Tilly / Christian Laroche

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

001-01-2026

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Bertrand Lambert et résolu d'adopter l'ordre du jour.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - RENCONTRES

03.01 - Rencontre avec la Sûreté du Québec - Présentation de la mise à jour du Plan de lutte contre l'intimidation des administrateurs municipaux

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 26 novembre 2025

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur la mobilité du 19 décembre 2025

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - ÉLECTIONS

06.01 - Adoption des procédures d'élection déposées par le secrétaire-trésorier et de nomination d'un scrutateur pour la surveillance du vote

06.02 - Élection du préfet - Mandat de 4 ans

06.03 - Élection du préfet suppléant - Mandat de 2 ans

06.04 - Nomination des membres des comités de la MRC

06.05 - Délégation sur des comités externes de la MRC de Lotbinière

07 - AFFAIRES COURANTES

07.01 - Administration générale

07.01.01 - Signature des documents officiels et effets bancaires

07.01.02 - Certificat de disponibilité de crédit 2026

07.01.03 - Gestion contractuelle - Rapport annuel 2025

07.01.04 - Service informatique de la MRC - Mise à niveau du stockage infonuagique

07.01.05 - Analyse organisationnelle - Mandat

07.02 - Législation

07.02.01 - Avis de motion - Règlement d'emprunt (camions de collecte)

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 07.02.02** - Adoption - Règlement d'emprunt 371-2025 (achat terrain LET)
- 07.02.03** - Adoption - Règlement 372-2025 (rémunération élus)
- 07.02.04** - Adoption - Règlement 373-2025 (contrôle budgétaire)
- 07.02.05** - Adoption - Règlement 374-2025 (gestion contractuelle)
- 07.03** - Développement
 - 07.03.01** - FRR volet 2 - Suivi
 - 07.03.01.01** - FRR-089 - Domaine Joly-De Lotbinière - Construction d'un préau
 - 07.03.01.02** - FRR-090 - CPE L'Envol - CPE à Saint-Apollinaire
 - 07.03.02** - FRR volet 4 - Résultat et appel de projets en cours
 - 07.03.03** - FRR volet 5 - Appel de projets en cours- commerces de proximité
 - 07.03.04** - Abolition du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - 07.03.05** - Soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 2 - Addenda 1
 - 07.03.06** - Appui au développement du service L'ARTERRE
 - 07.03.06.01** - Entente 2026 L'ARTERRE - Autorisation signature
 - 07.03.07** - Travaux dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière - Recommandation de paiement no.1
- 07.04** - Promotion et développement économique
- 07.05** - Hygiène du milieu
 - 07.05.01** - Fonds postfermeture du LET - Contribution 2025 à la fiducie
 - 07.05.02** - Gestion du service BFS - Octroi mandat à l'OBV
 - 07.05.03** - Appropriation du surplus enfouissement attribué aux travaux de construction des cellules 17 à 20 au LET
 - 07.05.04** - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 07.06** - Sécurité publique
- 07.07** - Transport / Réseau routier

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 07.07.01** - Directive de changement - Prolongation des parcours en transport collectif en 2026
- 07.07.02** - Adoption du plan de développement du transport collectif, des prévisions budgétaires et des prévisions annuelles du nombre de places et du km commercial 2025-2027
- 07.07.03** - Programme de soutien au transport adapté (PSTA) - volet 1 régulier - Aide financière - 2025-2027 - autorisation à signer
- 07.07.04** - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Volet 3.2 - Demande d'aide financière 2025-2027
- 07.07.05** - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Volet 2.1 - Demande d'aide financière 2025-2027
- 07.08** - Tourisme et culture
 - 07.08.01** - Adoption du projet de signalisation de la route verte - Axe 1 (parc linéaire de la MRC) et autorisation de participation financière
 - 07.08.02** - Fonds patrimoine et culture 2026 - Lancement de l'appel de projets
- 08** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 08.01** - Conformité de règlements d'urbanisme
 - 08.02** - Autorisation - Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lot 6 703 696
- 09** - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)
 - 09.01** - Informations organisations
 - 09.02** - Comités
- 10** - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER
 - 10.01** - Comptes payés et à payer du mois
 - 10.02** - Remboursement d'un emprunt à l'échéance
- 11** - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.01** - Défi Lotbinière 2026 - Contribution FRR volet 2
 - 11.02** - Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 (PEP) - autorisation à signer
- 12** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 13** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 03** - RENCONTRES

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

03.01 - Rencontre avec la Sûreté du Québec - Présentation de la mise à jour du Plan de lutte contre l'intimidation des administrateurs municipaux

Monsieur Michel Dodier de la Sûreté du Québec vient présenter la mise à jour du Plan de lutte contre l'intimidation des administrateurs municipaux. Ce plan s'applique aux élus municipaux, mais également aux employés municipaux devant appliquer les lois et règlements, soit les inspecteurs, directions générales et greffiers. Il profite de l'occasion pour présenter le formulaire 3094 qui doit servir de support aux municipalités et aux contribuables pour mettre en lumière des problématiques de sécurité ou de maintien de l'ordre. Monsieur Dodier explique que le fait de passer par ce formulaire assure un suivi des demandes adressées à la SQ. Une version PDF du formulaire sera transmise aux municipalités afin que le formulaire soit déposé sur les sites internet des municipalités.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-2026

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 26 novembre 2025

Il est proposé par Monsieur Jessy Grondin, appuyé par Monsieur Thierry Bélanger et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 26 novembre 2025.

003-01-2026

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur la mobilité du 19 décembre 2025

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Pierre-Luc Daigle et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur la mobilité du 19 décembre 2025.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - ÉLECTIONS

004-01-2026

06.01 - Adoption des procédures d'élection déposées par le secrétaire-trésorier et de nomination d'un scrutateur pour la surveillance du vote

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter la procédure d'élection déposée par le secrétaire-trésorier et de nommer Monsieur Stéphane Bergeron président d'élection et Madame Vanessa Demers Auger scrutatrice pour la surveillance du vote.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

005-01-2026

06.02 - Élection du préfet - Mandat de 4 ans

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte préfet de la MRC de Lotbinière pour une période de 4 ans.

ÉLU PAR ACCLAMATION

006-01-2026

06.03 - Élection du préfet suppléant - Mandat de 2 ans

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de nommer Monsieur Jonathan Moreau préfet suppléant de la MRC de Lotbinière pour une période de 2 ans.

ÉLU PAR ACCLAMATION

007-01-2026

06.04 - Nomination des membres des comités de la MRC

Attendu que les membres du conseil de la MRC ont procédé à un processus d'élection à huis clos;

Attendu que les résultats de l'élection sont les suivants :

Conseil d'administration de la société par actions Énergie renouvelable Lotbinière inc.

- Daniel Turcotte, préfet;
- Pierre-Luc Daigle;
- Nancy Lehoux;
- Normand Côté;
- Yvan Charest;

Comité sur la gouvernance

- Annie Thériault
- Normand Côté;
- Nancy Lehoux;
- Thierry Bélanger;
- Manon Mercier;
- Bertrand Lambert;
- Huguette Charest;

Comité ressources humaines

- Annie Thériault;
- Benoit Lemay;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Comité santé

- Sylvie Laplante;
- Stéphane Dion;
- Huguette Charest;
- Yves Gingras;

Comité de cogestion sur l'enfouissement

- Stéphane Dion;
- Annie Thériault;
- Manon Mercier;
- Sylvie Laplante;
- Normand Côté;

Comité de cogestion sur la mobilité

- Stéphane Dion;
- Jonathan Moreau;
- Huguette Charest;
- Thierry Bélanger;

Comité d'aménagement et de développement

- Manon Mercier;
- Bertrand Lambert;
- Yvan Charest;
- Jonathan Moreau;

Régie du Connectif des Sommets

- Yvan Charest;
- Nancy Lehoux;

Comité de la sécurité publique

- Annie Thériault;
- Manon Mercier;
- Benoit Lemay;
- Nancy Lehoux;

Comité de sécurité incendie

- Stéphane Dion;
- Yves Gingras;
- Yvan Charest;
- Nancy Lehoux

Bureau des délégués de cours d'eau

- Thierry Bélanger;
- Bertrand Lambert;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

008-01-2026

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de nommer les membres indiqués ci-haut sur les comités de la MRC.

06.05 - Délégation sur des comités externes de la MRC de Lotbinière

Attendu que les membres du conseil de la MRC ont procédé à un processus d'élection à huis clos;

Attendu que les personnes suivantes ont été déléguées à titre de représentants de la MRC sur les conseils d'administration des organismes suivants :

Domaine Joly-De Lotbinière

- Stéphane Dion;

Société de développement du Mont Sainte-Marguerite

- Manon Mercier;

Ressourcerie de Lotbinière

- Huguette Charest;

Service de transport adapté et collectif de Lotbinière

- Huguette Charest;

Aide Alimentaire Lotbinière

- Manon Mercier;

Carrefour emploi Lotbinière

- Jessy Grondin;

SADC Lotbinière

- Bertrand Lambert;

Pro-Action Jeunesse

- Huguette Charest

Attendu que les personnes suivantes ont été déléguées à titre de représentants de la MRC sur les tables de concertation des organismes suivants :

OBV du Chêne

- Benoît Lemay;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale (TCREF)

- Benoit Lemay;
- Thierry Bélanger;

Il est proposé par Monsieur Thierry Bélanger, appuyé par Madame Manon Mercier et résolu de déléguer les personnes ci-haut mentionnées à représenter la MRC de Lotbinière auprès des organismes du milieu.

07 - AFFAIRES COURANTES

07.01 - Administration générale

009-01-2026

07.01.01 - Signature des documents officiels et effets bancaires

Il est proposé par Monsieur Benoit Lemay, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'autoriser le préfet, Monsieur Daniel Turcotte, le préfet suppléant, Monsieur Jonathan Moreau, le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, et la directrice générale adjointe, Madame Sophie Martel, à signer tous les documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière.

010-01-2026

07.01.02 - Certificat de disponibilité de crédit 2026

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat de disponibilité suivante et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2026 :

Je soussigné certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2026 par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière le 26 novembre 2025 :

- *La rémunération des élus et les frais de déplacement (kilométrage, repas, etc.);*
- *Les salaires et les frais de déplacement (kilométrage, repas, etc.) du préfet, des employés réguliers, ainsi que les employés temporaires; et les honoraires (juge, huissier, etc.);*
- *Les contributions de l'employeur;*
- *Les frais de financement (capital et intérêt) et les frais de banque;*
- *Les factures de la petite caisse; et les taxes municipales;*
- *Les contrats et les ententes en vigueur (ex. : enfouissement sanitaire, entretien, frais de gestion pour la cour municipale, de chargé de projet des programmes de rénovation des immeubles, compensation Saint-Flavien, etc.);*
- *Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que l'électricité, les timbres et le téléphone pour le fonctionnement et les paiements directs*

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

hebdomadaires aux trois compagnies pétrolières pour le fonctionnement des camions à ordures (Harnois, Irving et Pipeline commercial).

(signé)

011-01-2026

07.01.03 - Gestion contractuelle - Rapport annuel 2025

Attendu que la *Loi sur les cités et villes* exige que les municipalités produisent un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle;

Attendu le rapport annuel 2025 présenté;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Luc Daigle, appuyé par Monsieur Bertrand Lambert et résolu d'adopter le rapport annuel 2025 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la MRC de Lotbinière et de le rendre public sur le site internet de la MRC.

012-01-2026

07.01.04 - Service informatique de la MRC - Mise à niveau du stockage infonuagique

Attendu que l'infrastructure informatique chez OVH a atteint sa pleine capacité, tant au niveau de la mémoire vive que de l'espace disque;

Attendu qu'il est nécessaire d'augmenter la mémoire vive et l'espace disque afin d'intégrer de nouvelles municipalités;

Attendu que ces augmentations représentent des frais supplémentaires mensuels de 1 049,64 \$;

Il est proposé par Monsieur Thierry Bélanger, appuyé par Madame Sylvie Laplante et résolu d'autoriser l'augmentation de l'espace disque et de la mémoire vive au coût supplémentaire de 1 049,64 \$ par mois.

013-01-2026

07.01.05 - Analyse organisationnelle - Mandat

Attendu que la MRC de Lotbinière offre de plus en plus de services aux municipalités de son territoire nécessitant l'embauche de nouveaux employés;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le développement de ces nouveaux services nécessite une analyse afin de déterminer si les postes au sein de l'organisation sont bien identifiés et qu'ils répondent aux besoins futurs de la MRC;

Attendu qu'une analyse organisationnelle permettrait de répondre aux interrogations de la direction et de structurer les postes actuels et futurs;

Attendu l'offre de services de la firme Michel Larouche consultants RH inc. au montant approximatif de 21 700 \$ (140 heures à 155 \$/heure) pour la réalisation d'une analyse organisationnelle et structure salariale;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de mandater la firme Michel Larouche consultants RH inc. pour réaliser une analyse organisationnelle de la MRC au montant de 21 700 \$ (plus taxes).

07.02 - Législation

07.02.01 - Avis de motion - Règlement d'emprunt (camions de collecte)

Avis de motion est donné par Monsieur Stéphane Dion que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement d'emprunt pour l'acquisition de deux camions de collecte.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

014-01-2026

07.02.02 - Adoption - Règlement d'emprunt 371-2025 (achat terrain LET)

Attendu que le Lieu d'enfouissement technique de la MRC atteindra sa capacité maximale d'ici 2032;

Attendu que la MRC de Lotbinière désire poursuivre la gestion de l'élimination des matières résiduelles sur son territoire et que certains investissements seront disponibles pour les opérations d'un nouveau LET à proximité de l'existant;

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'acquisition des lots 3 949 671 et 3 949 656 adjacents au LET;

Attendu que cet investissement doit être réparti sur les générations d'utilisateurs qui bénéficieront de cette nouvelle infrastructure qui aura une durée d'utilisation de 30 ans;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 26 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe René, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'adopter le règlement no. 371-2025 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DES LOTS 3 949 671 ET 3 949 656 EN VUE DE L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À SAINT-FLAVIEN ».

015-01-2026

07.02.03 - Adoption - Règlement 372-2025 (rémunération élus)

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001)* prévoit que le conseil de la MRC fixe, par règlement, la rémunération de son préfet et de ses autres membres;

Attendu le règlement no 298-2019 portant sur la rémunération des membres du conseil de la MRC actuellement en vigueur;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de façon à tenir compte, notamment, de la nouvelle gouvernance mise en place à compter du 1^{er} janvier 2026;

Attendu l'avis de motion donné le 26 novembre 2025;

Il est proposé par Monsieur Thierry Bélanger, appuyé par Monsieur Benoit Lemay et résolu d'adopter le règlement 372-2025 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 298-2019 SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL ».

016-01-2026

07.02.04 - Adoption - Règlement 373-2025 (contrôle budgétaire)

Attendu qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et suivi budgétaires;

Attendu le règlement no 355-2024 portant sur le contrôle budgétaire;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de façon à encadrer la formation des comités de sélection pour l'adjudication des contrats;

Attendu l'avis de motion donné le 26 novembre 2025;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu d'adopter le règlement 373-2025 « RÈGLEMENT

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

017-01-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 355-2024 SUR LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ».

07.02.05 - Adoption - Règlement 374-2025 (gestion contractuelle)

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement 290-2018 afin d'encadrer la conclusion d'un contrat de service avec un membre du conseil et de prévoir des mesures d'achat local;

Attendu l'avis de motion donné le 26 novembre 2025;

Il est proposé par Monsieur Bertrand Lambert, appuyé par Madame Sylvie Laplante et résolu d'adopter le règlement 374-2025 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 290-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ».

07.03 - Développement

07.03.01 - FRR volet 2 - Suivi

018-01-2026

07.03.01.01 - FRR-089 - Domaine Joly-De Lotbinière - Construction d'un préau

Attendu que la MRC a reçu une demande d'aide financière de 59 203,20 \$ de la part du Domaine Joly-De Lotbinière pour la réalisation de son projet de construction d'un préau dans le cadre de son grand projet de mise en valeur du fleuve;

Attendu que le coût total du projet est évalué à 197 344,00 \$

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière prévoit réaliser son projet du 15 janvier au 31 mars 2026, soit avant l'entrée en vigueur du cadre d'intervention à la vitalité de la MRC;

Attendu que le projet déposé s'inscrit dans les domaines d'intervention *Dynamisme culturel, Amélioration des milieux de vie et Mise en valeur du patrimoine* et qu'il répond à la priorité *Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire (soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée)* de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière avait annoncé en avril 2023 son intention de soutenir financièrement le grand projet de mise en valeur du fleuve du Domaine Joly-De Lotbinière en complément du financement obtenu du ministère du Tourisme via le programme de subvention PARIT (résolution 075-04-2023);

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

019-01-2026

Attendu que le présent projet constitue une première phase du grand projet;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Thierry Bélanger et résolu de soutenir le projet de construction d'un préau au Domaine Joly-De Lotbinière en octroyant une aide financière de 59 203,20 \$.

07.03.01.02 - FRR-090 - CPE L'Envol - CPE à Saint-Apollinaire

Attendu que la MRC a reçu une demande d'aide financière de 10 000 \$ de la part du CPE l'Envol pour la réalisation de son projet de construction d'une nouvelle installation à Saint-Apollinaire;

Attendu que le présent projet avait fait l'objet d'un engagement dans l'enveloppe du FRR volet 2 2020-2025 (résolution 285-09-2021), mais qu'en raison des délais de réalisation il a dû être transféré dans l'enveloppe 2025-2028;

Attendu que le projet déposé s'inscrit dans les domaines d'intervention *Développement social* et *Amélioration des milieux de vie* et qu'il répond à la priorité *Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie* de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la construction du bâtiment a débuté à l'été 2025 et que l'infrastructure ouvrira ses portes aux familles au printemps 2026;

Attendu que l'entente avec le MAMH relative au FRR volet 2 n'a pu être signée qu'en décembre 2025;

Il est proposé par Monsieur Benoit Lemay, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de soutenir le projet de construction d'un CPE à Saint-Apollinaire en octroyant une aide financière de 10 000 \$ au CPE l'Envol, conformément à l'engagement du conseil de la MRC de septembre 2021, et d'autoriser le versement de l'aide financière selon les modalités de l'entente signée le 19 octobre 2021.

07.03.02 - FRR volet 4 - Résultat et appel de projets en cours

07.03.03 - FRR volet 5 - Appel de projets en cours- commerces de proximité

020-01-2026

07.03.04 - Abolition du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Attendu que la MRC de Lotbinière ainsi que les 18 municipalités ont adopté une politique des aînés et un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2022-2027;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) géré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accorde aux municipalités admissibles une aide financière substantielle pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés;

Attendu que cette aide financière représente 100 % de la valeur des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000 \$, et que cela représente une part essentielle des budgets d'infrastructures pour aînés dans les municipalités;

Attendu que le programme a été suspendu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'il n'existe pas d'autres programmes dédiés au bien-être et à l'épanouissement des aînés;

Il est proposé par Monsieur Jessy Grondin, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu qu'une demande soit adressée à Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, visant le rétablissement du programme PRIMA de manière à permettre aux municipalités de poursuivre les aménagements pour aînés prévus à leur plan d'action et répondre ainsi aux besoins identifiés.

021-01-2026

07.03.05 - Soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 2 - Addenda 1

Attendu que la MRC de Lotbinière et la ministre responsable des aînés et des proches aidants ont signé le 21 mai 2024 une convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 2;

Attendu qu'il y a lieu de revoir les modalités et les conditions associées à cette aide financière afin d'augmenter à 120 000 \$ l'aide consentie et de prolonger cette dernière au 29 mars 2027;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Luc Daigle, appuyé par Monsieur Bertrand Lambert et résolu d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'addenda no. 1 à la convention d'aide financière du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 2.

022-01-2026

07.03.06 - Appui au développement du service L'ARTERRE

Attendu l'importance des entreprises et des familles agricoles pour la vitalité socio-économique des territoires ruraux du Québec;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu l'âge moyen des producteurs agricoles et le faible niveau de préparation des entreprises pour assurer leur pérennité;

Attendu les défis auxquels font face les aspirants agriculteurs souhaitant démarrer ou reprendre une entreprise agricole;

Attendu l'existence du service L'ARTERRE, service offert depuis mars 2018 par une collaboration entre des organisations régionales et le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), qui en assume la coordination provinciale;

Attendu le rôle essentiel du service L'ARTERRE dans l'accompagnement et le jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires agricoles, facilitant ainsi l'établissement en agriculture;

Attendu les enjeux financiers auxquels font face les partenaires territoriaux pour assurer la poursuite du service sur leurs territoires;

Attendu la nécessité de mettre en place les principaux éléments d'un nouveau modèle d'affaires permettant d'assurer la pérennité du service, tels que reconnus par la majorité des partenaires de L'ARTERRE;

Il est proposé par Monsieur Thierry Bélanger, appuyé par Monsieur Jean-Philippe René et résolu d'adresser à Monsieur Donald Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et au gouvernement du Québec les demandes suivantes :

- Communiquer dans les plus brefs délais un plan d'action concernant la mise en place des principaux éléments du nouveau modèle d'affaires de L'ARTERRE; notamment un financement provincial permettant la livraison du service sur l'ensemble du territoire agricole québécois;
- Garantir, durant la période de transition devant mener au nouveau modèle d'affaires, le maintien des financements régionaux et territoriaux essentiels pour la préservation des services;
- Soutenir et accompagner la coordination provinciale assumée par le CRAAQ dans la transition vers un nouveau modèle d'affaires.

023-01-2026

07.03.06.01 - Entente 2026 L'ARTERRE - Autorisation signature

Il est proposé par Monsieur Thierry Bélanger, appuyé par Monsieur Bertrand Lambert et résolu de renouveler l'entente de service du projet L'ARTERRE au montant de 6 682 \$ pour l'année 2026 et d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer le formulaire de renouvellement.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

024-01-2026

07.03.07 - Travaux dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière - Recommandation de paiement no.1

Attendu que la compagnie Excavation R. Lemay inc. avait été mandatée pour réaliser les travaux de réfection du chemin no. 13 dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière suite à un appel d'offres public;

Attendu la recommandation de paiement no.1 au montant de 405 589,72 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 19 décembre 2025;

Il est proposé par Monsieur Benoit Lemay, appuyé par Monsieur Jean-Philippe René et résolu d'effectuer le paiement de 405 589,72 \$ (taxes incluses) à Excavation R. Lemay inc. pour les travaux réalisés en vertu du décompte progressif no.1.

07.04 - Promotion et développement économique

07.05 - Hygiène du milieu

025-01-2026

07.05.01 - Fonds postfermeture du LET - Contribution 2025 à la fiducie

Attendu que WSP a réalisé en décembre 2025 le relevé de volumétrie annuel;

Attendu que le rapport de WSP daté du 12 janvier 2026 établit le volume de matières résiduelles et de recouvrement journalier qui a été enfoui durant la période du 2 décembre 2024 au 26 novembre 2025;

Attendu que le rapport de volumétrie final viendra confirmer ces valeurs prochainement;

Attendu que ce volume sert à établir la contribution financière au fonds post-fermeture du Lieu d'enfouissement technique;

Attendu que le taux unitaire de contribution indiqué dans la lettre du MELCC datée du 12 juillet 2024 est de 10,76 \$ /m³ de déchets enfouis;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jessy Grondin et résolu de verser le montant correspondant au volume calculé par WSP multiplié par 10,76 \$/m³ à Fiducie Desjardins (20 413 m³ X 10,76 \$/m³ = 219 643,88 \$).

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

026-01-2026

07.05.02 - Gestion du service BFS - Octroi mandat à l'OBV du Chêne

Attendu que la MRC peut octroyer de gré à gré, en vertu de l'article 938 du Code municipal, un contrat de service d'une valeur inférieure à 363 000 \$ à un OBNL;

Attendu l'offre de services présentée par l'OBV du Chêne aux montants (avant taxes) de 122 760 \$ pour l'année 2026 et de 129 069 \$ pour l'année 2027 (incluant la coordination et le matériel);

Attendu que l'offre de services de l'OBV comprend également une proposition pour les années 2028 et 2029;

Attendu que l'OBV du Chêne effectue la coordination du service depuis sa mise en place en 2016;

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'octroyer le contrat de gestion du service de vidange des installations septiques à l'OBV du Chêne pour les années 2026 et 2027 pour un grand total de 251 829 \$ (plus taxes) et de prévoir au contrat la possibilité de renouveler pour deux années consécutives, soit 2028 et 2029 aux montants respectifs de 135 532 \$ et 142 539 \$ (plus taxes).

027-01-2026

07.05.03 - Appropriation du surplus enfouissement attribué aux travaux de construction des cellules 17 à 20 au LET

Attendu que les travaux de construction des cellules d'enfouissement techniques (CET) 17 et 20 et du recouvrement final phase 7 au LET à Saint-Flavien sont complétés et que le coût total des travaux s'élève à 2 506 683,44 \$;

Attendu que depuis six ans la MRC doit prévoir à l'avance les coûts pour le recouvrement final des cellules, afin de payer comptant cette portion des travaux et que la MRC dispose donc de 575 195 \$ à cet effet;

Attendu que le solde disponible au surplus enfouissement est de 455 043 \$, soit le solde d'ouverture prévu moins l'appropriation de surplus effectuée pour équilibrer le budget 2026;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Luc Daigle, appuyé par Madame Manon Mercier et résolu d'approprier 300 000 \$ du surplus réservé du budget enfouissement pour les travaux de construction des CET 17 & 20 et du recouvrement final phase 7 au LET à Saint-Flavien.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

028-01-2026

07.05.04 - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

07.06 - Sécurité publique

07.07 - Transport / Réseau routier

07.07.01 - Directive de changement - Prolongation des parcours en transport collectif en 2026

Attendu que le développement du transport collectif est une nécessité pour garantir la vitalité du territoire et la qualité des services offerts à la population;

Attendu la volonté de mettre en place une offre de transport à l'intérieur des limites de la MRC de Lotbinière permettant, entre autres, de desservir le campus de Lotbinière;

Attendu qu'un parcours supplémentaire a été ajouté en fin août 2025 afin d'atteindre cet objectif (ligne bleue);

Attendu que la continuité de ce parcours pourrait être assurée par Fleur de Lys à un taux horaire de 110\$/h + taxes et que le rabais rattaché à la surutilisation des véhicules, tel que mentionné dans le devis initialement conclu, pourrait également s'appliquer;

Attendu l'adoption du budget 2026 en transport collectif en novembre dernier visant la continuité du même niveau de service en 2026;

Attendu les recommandations du comité cogestion sur la mobilité;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Thierry Bélanger et résolu d'autoriser Stéphane Bergeron, directeur général, à signer et proposer une directive de changement à Fleur de Lys reprenant les mêmes modalités que le devis préalablement signé et permettant de maintenir le service de la ligne bleue du 5 janvier au 19 juin 2026.

029-01-2026

07.07.02 - Adoption du plan de développement du transport collectif, des prévisions budgétaires et des prévisions annuelles du nombre de places et du km commercial 2025-2027

Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC), par son règlement 345-2023, a acquis la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC a mis sur pied un service de transport collectif régional sur son territoire depuis 2006 et désire poursuivre la prestation de services;

Attendu que la MRC assure directement la gestion, le fonctionnement et l'exploitation du transport collectif sur son territoire;

Attendu que le plan de développement 2025-2027 identifie les prévisions budgétaires pour la période visée, la tarification projetée, les prévisions d'achalandage, le nombre de km commercial qui seront parcourus par les véhicules et les autres points demandés pour effectuer une demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

Attendu que le plan de développement 2025-2027 aborde également les autres points demandés pour effectuer une demande d'aide financière au PADTC;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'adopter le plan de développement du transport collectif, les prévisions budgétaires ainsi que les prévisions annuelles du nombre de km commercial 2025-2027.

030-01-2026

07.07.03 - Programme de soutien au transport adapté (PSTA) - volet 1 régulier - Aide financière - 2025-2027 - autorisation à signer

Attendu que le Programme de soutien au transport adapté (PSTA), ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 17 décembre 2024, vise à assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi à favoriser leur participation sociale;

Attendu que le Programme comporte un volet 1 - Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté, ci-après le « Volet », qui vise à développer et à maintenir l'offre de services de transport adapté sur le territoire de la MRC;

Attendu que la demande de la MRC a été retenue et qu'une aide financière de 1 146 752 \$ a été octroyée à la MRC afin de couvrir une partie de ses frais de transport engagés pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le Programme pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

Attendu la convention d'aide financière présentée;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Bertrand Lambert et résolu d'autoriser Monsieur Daniel Turcotte, préfet, et Monsieur

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

031-01-2026

Stéphane Bergeron, directeur général, à signer la convention d'aide financière du Programme de soutien au transport adapté, volet régulier.

07.07.04 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Volet 3.2 - Demande d'aide financière 2025-2027

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite mettre en place un service de transport interurbain par autobus sur le(s) parcours suivant(s) :

- Le parcours 1 de 397,90 km reliant Laurier-Station et Saint-Apollinaire à Lévis et Québec ayant été en place du 1er janvier 2025 au 19 août 2025;
- Le parcours 2 de 106,60 km reliant Laurier-Station, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire à Lévis et Québec ayant été en place du 1er janvier 2025 au 19 août 2025;
- La ligne bleue de 348,20km reliant le Terminus Lagueux (Lévis) aux municipalités de Saint-Gilles, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix et Laurier-Station en place depuis le 19 août 2025;
- La ligne orange faisant 350,60 km reliant Saint-Apollinaire à Saint-Romuald (Lévis) et Québec depuis le 19 août 2025;
- La ligne verte, en 2027, qui fera 400 km reliant les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Dosquet, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix et Laurier-Station;
- La ligne orange 2 faisant 420 km reliant Saint-Gilles, Saint-Agapit, le Terminus Lagueux (Lévis), Saint-Romuald (Lévis) et Québec;

Attendu que le service proposé ne concurrence aucun parcours interurbain existant et qu'aucun permis de transport n'a été délivré par la Commission des transports du Québec pour ce(s) trajet(s);

Attendu que le service proposé ne répond pas aux critères de financement du volet 3.1 du PADTC, qui concerne le maintien et l'amélioration de services existants de transport interurbain par autobus;

Attendu que la gestion et l'exploitation du service seront assurées par la MRC de Lotbinière;

Attendu que pour assurer le service, une entente contractuelle sera conclue suivant un processus d'appel d'offres pour tous les parcours dépassant le contenu de l'entente contractuelle présentement en vigueur entre Fleur de Lys jusqu'au 31 mars 2029 pour une partie du service;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le nombre prévu de déplacements s'élève à 17 629 en 2025, 16 951 en 2026 et 28 599 en 2027;

Attendu que la MRC prévoit une contribution financière de 52 417,85 \$ en 2025, de 95 107,80 \$ en 2026 et de 303 067,08 \$ en 2027;

Attendu que la participation financière des usagers est estimée à 36 799 \$ en 2025, à 36 395,74 \$ en 2026 et à 105 909,81 \$ en 2027;

Attendu que les prévisions budgétaires relatives à ce service ont été adoptées par résolution sous le numéro 029-01-2026 pour toute la durée du projet;

Attendu que le Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 3.2) 2025-2027 exige l'adoption d'une résolution afin de permettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser la demande;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Thierry Bélanger et résolu :

- de s'engager à respecter les critères d'admissibilité et toutes les modalités du volet 3.2 du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;
- de confirmer le nombre de déplacements prévus, soit 17 629 en 2025, 16 951 en 2026 et 28 599 en 2027;
- de confirmer la participation financière du milieu (MRC et usagers) pour un montant de 89 216,85 \$ en 2025, 131 503,54 \$ en 2026 et 408 976,89 \$ en 2027;
- de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable une aide financière de 356 864 \$ pour l'année 2025, de 347 050,68 \$ pour l'année 2026 et de 751 462,20 \$ pour l'année 2027;
- d'autoriser Monsieur Daniel Turcotte, préfet de la MRC de Lotbinière, et Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

032-01-2026

07.07.05 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Volet 2.1 - Demande d'aide financière 2025-2027

Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC), par son règlement 345-2023, a acquis la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC a mis sur pied un service de transport collectif régional sur son territoire depuis 2006 et désire poursuivre la prestation de services;

Attendu que la MRC assure directement la gestion, le fonctionnement et l'exploitation du transport collectif sur son territoire;

Attendu que pour assurer les services de transport collectif, la MRC a conclu une entente contractuelle avec Fleur de lys, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

Attendu que la MRC a adopté la grille tarifaire par la résolution numéro 181-07-2025;

Attendu que pour les services de transport collectif présentés dans ce volet du programme, soit le taxibus, la ligne verte et un nouveau service de transport à la demande en 2027, 9 150 déplacements ont été effectués en 2024 et qu'il est prévu d'en effectuer 11 860 en 2025, 11 464 en 2026 et 9 882 en 2027;

Attendu que pour les mêmes services, la MRC prévoit contribuer pour une somme de 50 775,30 \$ en 2025, de 160 663,94 \$ en 2026 et de 16 299,51 \$ en 2027;

Attendu que la MRC prévoit contribuer, via le Fonds régions et ruralité, pour une somme de 34 816,37 \$ en 2025, de 48 840,66 \$ en 2026 et de 32 873 \$ en 2027;

Attendu que la participation prévue des usagers sera de 17 322 \$ en 2025, de 24 773 \$ en 2026 et de 22 051,74 \$ en 2027;

Attendu que le total des dépenses admissibles s'élèvera à 348 163,67 \$ en 2025, à 553 575 \$ en 2026 et à 384 559 \$ en 2027;

Attendu que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2025-2027 que la MRC a adoptées par voie de résolution dont le numéro est 029-01-2026;

Attendu que la MRC a adopté un plan de développement du transport collectif pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 029-01-2026;

Attendu que la MRC a indiqué, à même son plan de développement du transport collectif 2025-2027, ses intentions quant au réinvestissement des surplus accumulés attribuables à la part du Ministère;

Attendu que la MRC a indiqué, dans le même plan, une prévision annuelle (2025, 2026 et 2027) du nombre moyen de places et du kilométrage commercial effectué en mode autobus, minibus et taxi afin d'être admissible à l'enveloppe de bonification de l'aide financière selon les places-kilomètres;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Thierry Bélanger et résolu :

- de s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;
- de confirmer qu'il est prévu d'effectuer 9 150 déplacements en 2024, 11 860 en 2025, 11 464 en 2026 et 9 882 en 2027 dans les services présentés dans ce volet;
- de confirmer la participation financière du milieu (MRC et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 102 913,67 \$ en 2025, 308 325 \$ en 2026 et 139 309 \$ en 2027;
- de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière de 245 250 \$ pour l'année 2025, de 245 250 \$ pour l'année 2026 et de 245 250 \$ pour l'année 2027, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027;
- d'autoriser Monsieur Daniel Turcotte, préfet de la MRC de Lotbinière, et Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier de la MRC, et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

07.08 - Tourisme et culture

033-01-2026

07.08.01 - Adoption du projet de signalisation de la route verte - Axe 1 (parc linéaire de la MRC) et autorisation de participation financière

Attendu que la Route verte constitue le plus vaste itinéraire cyclable en Amérique du Nord et qu'elle traverse le territoire de la MRC de Lotbinière par deux axes, soit :

- l'Axe 1, représenté par le Parc linéaire de la MRC de Lotbinière (piste cyclable en site propre);
- l'Axe 3, représenté par la route 132 (accotement asphalté en bord de route);

Attendu que le projet présenté vise la signalisation officielle de l'Axe 1 de la Route verte par l'installation des panneaux bleus reconnus par le

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Gouvernement du Québec et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ);

Attendu que ce projet comprend également l'installation d'un compteur de vélos et trottinettes, la mise à jour du balisage, la production d'une nouvelle carte du Parc linéaire et l'acquisition de vélos pour la location, en collaboration avec l'entreprise Bi-Sports;

Attendu que le budget total du projet s'élève à 22 109 \$, réparti comme suit :

- Contribution du comité consultatif en environnement : 3 500 \$ (16 %);
- Contribution de Tourisme (budget 2026 – affectation honoraires professionnels) : 7 234 \$ (33 %);
- Contribution Tourisme (budget 2026 – affectation à ce projet) : 8 000 \$ (36 %);
- Contribution via le programme Véloce (demande complétée par Daniel Lemay) : 3 375 \$ (15 %);

Attendu que le projet prévoit également des frais récurrents annuels estimés à 4 000 \$ pour assurer le renouvellement de la signalisation et le maintien de l'accès au logiciel de comptage des usagers;

Attendu que ce projet est en cohérence avec la planification stratégique de la MRC de Lotbinière et celle du département de tourisme, notamment en matière de développement d'un milieu de vie attractif, de promotion du territoire, et de soutien à la mobilité douce et au tourisme durable;

Attendu que ce projet fait également écho au projet structurant des municipalités de Dosquet, Saint-Agapit, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Gilles, visant la mise en place d'un réseau cyclable intermunicipal et la création de nouvelles haltes et services pour les cyclistes;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Manon Mercier et résolu :

- d'appuyer le projet de signalisation de la Route verte – Axe 1 (Parc linéaire de la MRC de Lotbinière) tel que présenté;
- d'autoriser le financement du projet tel que décrit : 22 109 \$, réparti comme suit :
 - Contribution du comité consultatif en environnement : 3 500 \$ (16 %);
 - Contribution de Tourisme (budget 2026 – affectation honoraires professionnels) : 7 234 \$ (33 %);
 - Contribution Tourisme (budget 2026 – affectation à ce projet) : 8 000 \$ (36 %);
 - Contribution via le programme Véloce (demande complétée par Daniel Lemay) : 3 375 \$ (15 %);

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- d'autoriser des frais récurrents annuels de 4 000 \$ à compter de l'exercice budgétaire 2026, afin de couvrir les coûts de renouvellement de signalisation des panneaux bleus et de gestion/accès du logiciel de comptage. Le budget de tourisme annuel sera haussé afin de prendre en considération ces nouveaux coûts récurrents.

034-01-2026

07.08.02 - Fonds patrimoine et culture 2026 - Lancement de l'appel de projets

Attendu la réception, en date du 13 mars 2025 d'une lettre d'annonce approuvant les montants demandés au renouvellement de l'Entente de développement culturel 2025-2027 de la MRC de Lotbinière par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la mise sur pied du plan d'action;

Attendu que le plan d'action de l'Entente de développement culturel de la MRC de Lotbinière prévoit la mise en place d'un fonds de soutien aux projets culturels pour un montant de 20 000 \$ par année, selon le plan d'action présenté au comité aménagement et approuvé par le MCC;

Il est proposé par Monsieur Jessy Grondin, appuyé par Monsieur Bertrand Lambert et résolu de lancer l'appel de projets pour le Fonds patrimoine et culture selon l'échéancier suivant :

Date	Étape
9 février 2026	Lancement de l'appel de projets
6 mars 2026	Date limite de dépôt des demandes
16 au 27 mars 2026	Analyse des demandes par le comité d'évaluation
1 ^{er} avril 2026	Approbation par le comité aménagement et développement de la MRC
8 avril 2026	Approbation par le conseil de la MRC
Mi-avril 2026	Annonces officielles aux demandeurs
31 décembre 2026	Date limite pour réaliser le projet et déposer le rapport final

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

035-01-2026

08.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Pierre-Luc Daigle, appuyé par Monsieur Benoit Lemay et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Saint-Agapit	1 ^{er} octobre 2025	Zonage	598-08-25	2026-01
Dosquet	2 décembre 2025	PPCMOI	PPCMOI-2025-01	2026-04

036-01-2026

08.02 - Autorisation - Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lot 6 703 696

Attendu que, le 13 mars 2024, le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le règlement 347-2024 relatif à l'exercice du droit de préemption sur son territoire;

Attendu que, pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

Attendu que, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption un immeuble du territoire pour des fins de développement économique (récréotouristique), soit un lot ayant un potentiel d'accès au Sentier des Trois-Fourches de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière;

Attendu que depuis l'adoption de la résolution 136-05-2024 visant à assujettir au droit de préemption certains immeubles du territoire pour des fins de développement économique (récréotouristique), et leurs inscriptions au registre foncier du Québec, une opération cadastrale a été effectuée à même le lot 5 992 946, créant ainsi deux nouveaux lots;

Attendu que seul le nouveau lot 6 703 696 représente un immeuble récréotouristique d'importance régionale majeure et que la MRC désire toujours s'assurer d'en préserver sa vocation actuelle advenant le cas d'une mise en vente de la propriété;

Attendu que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)* et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal (article 1104.1.3, chapitre C-27.1);

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe René, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

- d'inscrire au Registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption pour le lot 6 703 696;
- que cet avis d'assujettissement soit notifié au propriétaire du lot visé.

09 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

037-01-2026

09.01 - Informations organisations

09.02 - Comités

10 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

10.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	10 396,90 \$
Dépôts directs à faire	4 282 381,19 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	335 248,34 \$
Total des paiements :	4 628 026,43 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	1 872 318,14 \$
<i>Incluant également :</i>	
Dilicontracto, paiement no.1 - 271-11-2025 - Travaux LET	2 279 498,74 \$
Paiement des cotisations à la FQM pour 2026	43 934,77 \$
Exc. Raymond Lemay inc. - Travaux seigneurie 2025	405 589,72 \$
Versement à la fiducie LET (selon volumétrie)	219 643,88 \$
<i>À payer fin janvier :</i>	
Remboursement de prêt du camion de collecte à Laurier-Station	229 082,76 \$
Remboursement des amendes aux municipalités	

038-01-2026

10.02 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance

Attendu que la MRC de Lotbinière a réalisé un emprunt à long terme (par billet/obligation) le 21 avril 2021, pour financer les règlements d'emprunt numéro 300-2019, 305-2020 et 311-2020 ;

Attendu que la date d'échéance de cet emprunt est le 21 avril 2026;

Attendu qu'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 162 500 \$;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

Il est proposé par Monsieur Benoit Lemay, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu :

- que les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci;
- qu'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer les règlements d'emprunt numéro 300-2019, 305-2020 et 311-2020, le conseil municipal de la MRC de Lotbinière rembourse en totalité le solde de cet emprunt.

11 - AFFAIRES NOUVELLES

039-01-2026

11.01 - Défi Lotbinière 2026 - Contribution FRR volet 2

Attendu que la MRC a reçu une demande d'aide financière de 5 000 \$ de la part du Défi Lotbinière pour la réalisation de sa 5^e édition;

Attendu que le coût total du projet est évalué à 123 000 \$;

Attendu que le Défi Lotbinière se déroule du 7 au 8 février 2026, soit avant l'entrée en vigueur du cadre d'intervention à la vitalité de la MRC;

Attendu que le projet déposé s'inscrit dans le domaine d'intervention *Amélioration des milieux de vie* et qu'il répond à la priorité *Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire (soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée)* de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de soutenir la 5^e édition du Défi Lotbinière en octroyant une aide financière de 4 000 \$ comme en 2025.

040-01-2026

11.02 - Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 (PEP) - Autorisation à signer

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé une demande d'aide financière au programme d'ententes en patrimoine permettant de réaliser différents projets de mise en valeur, de planification et de formation en matière de patrimoine;

Attendu que la demande financière contenait également des sommes pour aider plusieurs projets de restauration privé (volet 4.1) et public (volet 4.2) au sein des municipalités de la MRC;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le ministère de la Culture a transmis à la MRC une contre-offre d'un montant de 348 900 \$ pour un montant originellement demandé de 548 313 \$;

Attendu que certains projets dans le volet 4 ont été priorisés par le ministère qui s'est notamment basé sur le statut des biens au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* ainsi que, pour certains partenaires ayant bénéficié du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, l'état des sommes résiduelles non engagées;

Attendu que les municipalités bénéficiant de sommes dans le volet 4.1 devront se doter d'un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal dans les 3 mois suivant l'annonce;

Il est proposé par Madame Manon Mercier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

- d'autoriser Monsieur Daniel Turcotte, préfet de la MRC de Lotbinière, et Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier trésorier de la MRC, à signer le document concernant les Conditions d'octroi de l'aide financière;
- de transmettre l'information aux municipalités ayant manifesté un intérêt à déposer des projets dans ce programme;
- de déposer une demande d'aide financière de 348 900 \$ au ministère de la Culture, comprenant une contribution du demandeur municipal de 348 900 \$;
- que les municipalités ayant appliquées au volet 4.1 adoptent un règlement pour la mise en œuvre du programme d'aide à la restauration dans les 3 mois suivant l'annonce officielle.

12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

041-01-2026

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu la levée la séance à 20 h 55.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**